

Commune d'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S
Du : 27 septembre 2023

Nombre :

De membres en exercice : 11
De présents : 9
De votants : 10
Pour : 10
Contre :
Abstention :

OBJET /

**PRIMES, TARIFS, ET DOTS AU
1^{ER} JANVIER 2024**


DELIBERATION :

Publiée le 16 octobre 2023

**Rendue exécutoire le 16
octobre 2023**

**Adressée au contrôle de
Légalité (Préfecture de LILLE
DRCL) le 16 octobre 2023**

**Le président certifie que le
compte-rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le 16 octobre
2023 et que la convocation de
la Commission avait été faite
le 20 septembre 2023**

Le Président,



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre ;

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Erquinghem Lys, étant réuni à 19 heures, au lieu ordinaire de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Jacky BOULINGUEZ, Vice-Président délégué en l'absence de Monsieur Alain BEZIRARD, Président du CCAS, excusé ;

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BOULINGUEZ Jacky, PANIEZ Laetitia, PREUDHOMME Annie, VANHILLE Bénédicte, DELEMOTTE Edith, PACCEU Sabine, DERUYTER Micheline, THETTEN Catherine, DASSONVILLE Amandine

Etaient excusé(es) avec procuration :

M. Alain BEZIRARD, procuration donnée à M. Jacky BOULINGUEZ, Mme Marie-Maud CAMPHYN,

Conformément à l'article L.2121-5 du CGTC, Madame Amandine DASSONVILLE est nommée secrétaire de séance

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public attaché à la commune, pour mettre en œuvre les solidarités, pour organiser de l'aide sociale au profit des habitants. Le Centre Communal d'Action Sociale a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer les structures destinées aux enfants. Pour y parvenir, le C.C.A.S. accompagne l'attribution de l'aide sociale légale et dispense l'aide sociale facultative (*aide alimentaire par le biais des tickets services*).

Il propose des services (taxi, petit travaux, repas à domicile, sorties culturelles), aux personnes âgées de 65 ans et plus (ou qui sont atteintes de handicap).

Il accompagne enfin par le biais de primes, de dots, des promotions (médaille du Travail, médaille de la familles, noces, séjours enfants).

Pour cela, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale arrête chaque année un barème portant sur l'ensemble des prestations énoncées au cours de l'année suivante.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président par délégation ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. **vote à l'unanimité** les primes, dots et tarifs, applicables au 1er janvier 2024, selon la grille annexée.

SERVICES, PRIMES SECOURS DOTS	Montants 2024
MEDAILLE TRAVAIL	
Argent	40 €
Vermeil	55 €
Or	65 €
Grand Or	75 €
MEDAILLE FFF	
Bronze	55 €
Argent	65 €

DEPARTEMENT : **NORD**
ARRONDISSEMENT : **LILLE**
CANTON : **ARMENTIERES**

Or

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le

ID : 059-265902023-20231016-20232709DEL1-DE

S²LOW 75 €

Commune d'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S
Du : 19 octobre 2022

Nombre :

De membres en exercice : **11**
De présents : **9**
De votants : **11**
Pour : **11**
Contre :
Abstention :

Primes, tarifs et dots 2024 (suite P.2)

NOCES	
Or	130,00 €
Diamant	170,00 €
Palissandre	200,00 €
Platine	210,00 €
COLONIE - 16 ANS	
1 Semaine	90,00 €
2 Semaines	115,00 €
3 Semaines	145,00 €
TICKET SERVICES	
1 PERSONNE	120,00 €
2 PERSONNES	140,00 €
3 PERSONNES	160,00 €
4 PERSONNES	180,00 €
5 PERSONNES	200,00 €
6 PERSONNES	230,00 €
7 PERSONNES	250,00 €
8 PERSONNES	270,00 €
TARIFS	
<i>Service Taxi</i>	
65 ans et plus (imposable)	8,00 €
65 ans et plus (non imposable)	4,00 €
<i>Repas à domicile</i>	
65 à 75 ans certificat médical	6,56 €
75 ans et + sur simple demande	6,56 €
Sans condition d'âge (Cotorep 80 %) MDPH	6,56 €
<i>Service petits travaux la 1/2 h</i>	
75 ans et +	9,01 €



Madame Amandine DASSONVILLE
Membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Secrétaire de Séance

Adopté, pour Ampliation
Le Président du C.C.A.S.